

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°01_BR_2019_CCDS

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA DECHETERIE DE KOUROU

Séance du 14 février 2019

Date de convocation : 08 février 2019

L'an deux mil dix-huit et le quatorze février à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM

Absents excusés:

Absents non excusés:

Christian PITTA, Denis BURLLOT, Emilie CLET-VENTURA , Vanessa BOIS-BLANC, Pierre HO-WEN-SZE

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«La CCDS dans l'exercice de ses compétences collecte et traitement des déchets, a pour projet la construction d'un réseau de déchèteries dont une sur la commune de Kourou – objet du présent marché. Le terrain d'assiette du projet se situe sur le projet d'Ecosite à environ 5 km à l'Ouest de la commune le long de la route nationale N°1, dont l'aménagement est assuré sous Maitrise d'ouvrage de la CCDS. La parcelle retenue pour le projet de déchèterie, cadastrée BV n°100. A l'intérieur de l'aménagement de l'Ecosite, la surface retenue pour la déchèterie est de 5 000 m².

Après désignation du foncier, les études préliminaires de réalisation de la déchèterie ont été réalisées sur le site proposé par la commune. Les dossiers AVP et Pro ont été finalisés. Dès lors, le présent marché a pour objet l'attribution du marché de travaux de la déchèterie.

Dans le cadre de ce marché de travaux de la déchèterie de Kourou, la procédure de passation de marché suivie est celle de la procédure adaptée (MAPA). Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les travaux sont décomposés en 3 lots techniques :

- Lot n° 1 : Terrassements – voirie – réseaux – génie civil – bâtiment – ANC
- Lot n° 2 : Métallerie
- Lot n° 3 : Signalisation routière et signalétique

Consultation lancée le 5 juillet 2018. La date de remise des offres a été fixée au 7 août 2018.

Critères de jugement :

- Prix : 60%
- Technique : 40 %

Offres reçues

N°LOT	NOMBRE D'OFFRES PAR LOT
Lot 1	2
Lot 2	1
Lot 3	0

Lot 1 - Terrassements – voirie – réseaux – génie civil – bâtiment – ANC

Suite à cette consultation deux entreprises ont proposé une offre.

DESIGNATION	MONTANT	ESTIMATION PRO (JUN 2018)
BATIPRO	1 571 167.00 € HT	845 890,30 € HT
EIFFAGE	1 058 498.79 € HT	

Après analyse des offres, en termes financiers, les offres s'établissent au-dessus du budget validé par la CCDS pour ce lot et des précisions sont à apporter sur l'aspect technique. Dès lors, le bureau communautaire du 6 novembre 2018 a fait le choix de suivre l'avis de la commission MAPA. Ainsi, il a été décidé de passer en procédure de négociation avec l'entreprise EIFFAGE.

Suite à la procédure de négociation menée en date du 20 novembre 2018 - lot 1 et au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation le classement des offres est le suivant :

CANDIDAT	MONTANT DE L'OFFRE	DE VALEUR TECHNIQUE	NOTE TOTALE / 100	MONTANT NEGOCIE
	NOTE / 60	NOTE / 40		
EIFFAGE	60.00	40.00	100.00	999 383,18 €

Aussi, le lot 01 comprenait une variante obligatoire : la couverture des aires de dépose sur la plateforme haute.

CANDIDAT	MONTANT ESTIME	MONTANT DE BASE
EIFFAGE	175 430,00 €	208 329,09 €

Montant total de l'offre avec variante

CANDIDAT	MONTANT DE L'OFFRE
EIFFAGE	1 207 712,27 €

Au vu de la proposition de la Commission MAPA réunie le 6 décembre 2018, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

- **ATTRIBUER** le marché de travaux de la déchèterie de Kourou – lot 1 à la société EIFFAGE pour un montant de **1 207 712,27 € TTC (un million deux cent sept mille sept cent douze euros et vingt sept centimes)** variante comprise.
- **AUTORISER** le président à signer le marché de travaux de la déchèterie de Kourou – lot 1 avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de **1 207 712,27 € TTC (un million deux cent sept mille sept cent douze euros et vingt sept centimes)** variante comprise.
- **AUTORISER** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives au marché de travaux de la déchèterie de Kourou – lot 1.

Lot 2 : Métallerie

Suite à cette consultation une seule offre a été enregistrée.

DESIGNATION	MONTANT	ESTIMATION PRO (JUN 2018)
RION CONSTRUCTION INDUSTRIELLE	38 554.45 € HT	21 450,00 € HT

En termes financiers, cette offre s'établit au-dessus du budget validé par la CCDS pour ce lot technique. Dès lors, le bureau communautaire du 6 novembre 2018 a fait le choix de suivre l'avis de la commission MAPA. Ainsi, il a été décidé de passer en procédure de négociation avec l'entreprise RION CONSTRUCTION INDUSTRIELLE. Aussi, une demande de précisions a été formulée afin de compléter leur offre.

Suite à la procédure de négociation en date du 20 novembre 2018 et au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation le classement des offres est le suivant :

CANDIDAT	MONTANT DE L'OFFRE NEGOCIEE	NOTE TOTALE/ 100	CLASSEMENT
RION CONSTRUCTION INDUSTRIELLE	37 333,56	100	1

Au vu de la proposition de la Commission MAPA réunie le 6 décembre 2018, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

- **ATTRIBUER** le marché de travaux de la déchèterie de Kourou – Lot 2 à la société RION CONSTRUCTION INDUSTRIELLE ayant proposé une offre d'un montant de **37 333,56 € TTC (trente sept mille trois cent trente trois euros et cinquante six centimes)**.
- **AUTORISER** le président à signer le marché de travaux de la déchèterie de Kourou – Lot 2 avec la société RION CONSTRUCTION INDUSTRIELLE pour un montant de **37 333,56 € TTC (trente sept milles trois cent trente trois euros et cinquante six centimes)**.
- **AUTORISER** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives au marché de travaux de la déchèterie de Kourou – lot 2

Lot n° 3 : Signalisation routière et signalétique

Faisant suite à la consultation, aucune offre n'a été transmise dans les délais.

Dès lors, le bureau communautaire du 6 novembre 2018 a fait le choix de suivre l'avis de la commission MAPA.

Ainsi, il a été décidé de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article 30.I.2. du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.»

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de communes des savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu les avis de la Commission MAPA des 6 novembre et 11 décembre 2018 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

ARTICLE 1er : DE DONNER ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : D'ATTRIBUER à:

- Société EIFFAGE le marché de travaux de la déchèterie de Kourou – lot 1
- Société RION CONSTRUCTION INDUSTRIELLE le marché de travaux de la déchèterie de Kourou – lot 2

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président à **SIGNER**

- le marché portant sur les travaux de la déchèterie de Kourou lot 1 avec la société EIFFAGE pour un montant de **1 207 712,27 € TTC (un million deux cent sept mille sept cent douze euros et vingt sept centimes)** variante comprise.
- le marché portant sur les travaux de la déchèterie de Kourou lot 2 avec la société RION CONSTRUCTION INDUSTRIELLE pour un montant de **37 333,56 € TTC (trente sept mille trois cent trente trois euros et cinquante six centimes)**.
- Et tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Quorum : 06
- Nombre de conseillers présents : 06
- Nombre de procurations : 00
- Nombre de votants : 06
- Pour : 06
- Contre : 00
- Abstention(s): 00

Fait et délibéré à Kourou, le 14 février 2019

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



François RINGUET

Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: jeudi 28 février 2019 17:29
À: Joëlle JERSIER
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20190228-17966.xml; 973-200027548-20190214-01_BR_2019_CCDS-DE-1-2_18293.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr [mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr]
Envoyé : jeudi 28 février 2019 17:15
À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>
Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-02-28
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES
N° de SIREN: 200027548
Numéro Acte de la collectivité locale: 01_BR_2019_CCDS
Objet acte: ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA DECHETERIE DE KOUROU
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 1.1.1-Marchés sur appel d'offres
Identifiant Acte: 973-200027548-20190214-01_BR_2019_CCDS-DE
